

Le pamphlet

P É R I O D I Q U E I N D É P E N D A N T

Paraît 10 fois par an – Rédaction/Administration: case postale 998, 1001 Lausanne – Le numéro: Fr. 4.00/Abt.: 40.– par an, payable au CCP 10-25925-4

Editorial

L'Union démocratique du centre vient de lancer son initiative pour l'autodétermination, qui vise à introduire dans la Constitution des dispositions qui posent le principe de la primauté du droit fédéral sur les traités internationaux.

L'art. 56a serait rédigé comme suit:

¹ La Confédération et les cantons ne contractent aucune obligation de droit international qui soit en conflit avec la Constitution fédérale.

² En cas de conflit d'obligations, ils veillent à ce que les obligations de droit international soient adaptées aux dispositions constitutionnelles, au besoin en dénonçant les traités internationaux concernés.

³ Les règles impératives du droit international sont réservées.

Les initiants visent particulièrement la Cour européenne des droits de l'homme de Strasbourg, qui a rendu contre la Suisse des arrêts «choquants»: interdiction d'expulsion d'un criminel, autorisation à un criminel étranger d'entrer en Suisse, approbation d'une association ayant un but illégal, interdiction de transférer en Italie (pays de premier accueil) une famille afghane, etc.

On rappelle que la Suisse a adhéré à la Convention européenne des droits de l'homme en 1974 sans consultation populaire, grâce à un tour de passe-passe du Conseil fédéral, qui a affirmé dans son message que chaque Etat pouvait résilier la Convention après un délai de cinq ans. Or, selon le droit en vigueur à l'époque, seuls les traités d'Etat conclus pour une durée indéterminée ou pour une durée de plus de quinze ans devaient être soumis au peuple si 30'000 citoyens ou huit cantons le réclamaient.

Le Parlement a donc renoncé au référendum facultatif sur les traités d'Etat, sans s'aviser qu'un tel traité était évidemment conclu pour une durée indéterminée, quand bien même il pouvait être dénoncé après cinq ans.

Cette petite manœuvre n'a pas eu de grandes conséquences, car la Convention ne contenait aucune disposition contraire à la Constitution et, s'il avait voté, le peuple aurait sans doute approuvé notre adhésion à cette Convention.

C'est probablement toujours le cas aujourd'hui, sous réserve de l'interprétation dynamique ou évolutive des textes. Et c'est pourquoi l'UDC n'a pas pour dessein d'exiger la résiliation par la Suisse de la Convention européenne des droits de l'homme, mais de rappeler que le pays doit rester maître de son droit.

Même l'Union européenne, à laquelle certains rêvent de nous voir adhérer, n'a pas ac-

cepté d'adhérer à la CEDH, pour préserver son indépendance juridique.

L'UDC a raison et on reste stupéfait de l'opposition des autres partis, et navré de la pauvreté de leurs arguments. **Il faut donc signer l'initiative et la faire circuler.**

Mais j'observe que l'indépendance de notre justice n'est pas réellement en danger; les arrêts de la Cour européenne ne limitent pas vraiment la jurisprudence du Tribunal fédéral, lequel se permet même de critiquer sévèrement les juges de Strasbourg dans la **NZZ** du 20 septembre 2013.

Il y a bien plus grave: c'est notre inféodation à l'ONU et notre obligation de respecter les sanctions que cette organisation décrète contre l'Irak, le Zimbabwe, le Bélarus, la République démocratique du Congo, la République centrafricaine, la République populaire démocratique de Corée, la Côte d'Ivoire, l'Erythrée, la Guinée, la Guinée-Bissau, l'Iran, la Libye, le Myanmar, le Libéria, la Somalie, la Syrie et le Soudan.

Notre pays est-il en conflit avec ces Etats? Nos intérêts sont-ils menacés par ces pays? Non point. Mais une loi fédérale du 22 mars 2002 sur l'application de sanctions internationales confère au Conseil fédéral la compétence d'édicter (par voie d'ordonnance) des mesures de coercition pour appliquer les sanctions créées par l'Organisation des Nations Unies, par l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe ou par les principaux partenaires commerciaux de la Suisse.

La Suisse peut-elle se prétendre neutre lorsqu'elle applique, sans que ses propres intérêts soient en jeu, des sanctions contre tel ou tel Etat sur ordre de l'ONU, de l'OSCE, ou pire, à la requête de ses principaux partenaires commerciaux? On ne saurait être plus cynique: le bon droit se trouve où sont les gros sous.

Vivement une initiative pour notre sortie de l'ONU, de l'OSCE et de tous ces machins bavardeurs et inutiles.

Claude Paschoud

Une initiative indispensable

Les enfants ne savent plus faire du vélo. Leurs parents craignent pour eux les dangers du trafic. Il y a des cyclistes adultes qui n'osent plus rouler dans les localités parce qu'ils ont peur. Le bon peuple ne voit pas que la bicyclette est le moyen de transport du XXI^e siècle, qu'il ménage l'environnement, qu'il est bon pour la santé, qu'il économise de la place sur les routes et dans les transports publics.

Que voilà une situation consternante!

Si l'on n'y prenait garde, nous n'aurions plus, bientôt, le privilège de voir des «cyclistes déguisés en cyclistes», portant tenues moulantes et casques aérodynamiques, violer allégrement les règles de la circulation routière; nous n'aurions plus la joie ineffable d'être menacés dans notre intégrité corporelle par des vélocipédistes maladroits zigzaguant sur les trottoirs de nos belles cités; nous ne pourrions même plus plaindre et moquer gentiment les amateurs de grimpe à deux roues gravissant au rythme de dix tours de pédale par seconde les rues pentues de la bonne ville de Lausanne.

Nous avons donc appris avec un indicible soulagement le lancement, le 5 mars, d'une initiative populaire fédérale «pour la promotion des voies cyclables et des chemins et sentiers pédestres». Quelle bonne idée! Comme ça, la Confédération pourra se livrer à l'un de ses exercices favoris, à savoir imposer des mesures d'encouragement, de coordination et d'harmonisation – dans le strict respect des compétences des cantons, cela va de soi.

Si l'un des buts de l'initiative fédérale est d'obtenir davantage d'infrastructures en faveur du trafic cycliste – les chemins et sentiers pédestres figurent déjà dans l'art. 88 de la Constitution fédérale que veut modifier les initiants –, son objectif premier n'en reste pas moins, selon ses thuriféraires, une «révolution culturelle» qui doit permettre au vélo de «prendre plus de place dans les têtes»¹.

Il s'est trouvé quelques originaux pour faire remarquer que les cantons et les communes pourraient parfaitement se charger de cette histoire de promotion du vélo. C'est déjà moins débile que la démarche des pédaleurs militants, mais ce n'est pas satisfaisant non plus: ce qui prend plus ou moins de place dans les têtes doit continuer à relever de la sphère privée.

Les amateurs de vélo veulent que tout le monde fasse du vélo. Les végétaliens souhaitent convertir la terre entière au culte du seul légume. Bientôt, il ne sera plus possible d'adhérer à ce qu'on appelait autrefois les bonnes mœurs sans être taxé d'homophobie ou de sectarisme. Nous vivons sous la férule d'innombrables petits dictateurs qui nous empoisonnent la vie au nom de la santé, de l'environnement, de l'ouverture et de la liberté.

Que faut-il donc faire pour qu'on nous fiche la paix?

Mariette Paschoud

¹ www.24heures.ch du 5 mars 2015.

En direct de Sirius

«**Mais cette fois-ci... MÉCHANTS!**»

...aurait répondu Hitler, de guerre lasse, lâchant sa binette, à quelques jours de ses cent vingt-six printemps, aux jeunes Allemands venus jusqu'en Patagonie l'implorer de reconstruire leur pays vautré dans les délices d'un armistice perpétuel et d'un mode de vie imposé par le vainqueur. Pour m'avoir relaté cette exclusivité, c'est à vous, cher Hannibal¹, que je dédie en premier cette lettre ouverte; puis à toi, Baron Rouge² – romand policier qui, en reître, prêta jadis (à titre étranger) main forte aux «crapauds buffles» du papa de Miss Piggy (Bleu Marine aux genoux à force d'agenouillements) pour rentrer dans le lard des nervis du Bétar – et à toi, Homme Libre, éditeur de choc dont j'ai su le combat gargantuesque contre un *Hulk* tout frais excrété par les prosélytes des *Marvel Comics*; à vous, au Walhalla, Charles Brandenberger (†), *Suisse au service de Hitler*, ainsi qu'à vous, Herbert Fürbringer (†), de la Hohenstaufen; au premier, pour m'avoir dit son soulagement de n'avoir dû tuer personne; au second, sa tristesse toujours présente quarante-deux ans après avoir réalisé que, là-bas en Normandie, le soldat d'en face cueilli d'instinct alors qu'il jaillissait de son couvert était sans arme. Je comprenais ces sentiments pour avoir, en trois occasions, sous d'autres latitudes, épargné ceux que je tenais au cran de la détente dans ma ligne de visée. De nos jours, dans nos pays de nantis, elles sont rares de telles situations où instinct, courage, calcul, sang-froid et chance se combinent pour décider des destinées. Je te la dédie à toi aussi, CRS poète et alchimiste, qui connais bien les rives de l'Achéron; à vous, Jacques et Juliette... parce que vous êtes des nôtres; toi enfin, capitaine SFA... bloquée dans ton ascension, jamais vaincue. Si tu savais pourquoi, au moins t'avais-je expliqué le «comment». Pardon à tous ceux qui agissent et que je ne puis citer ici.

Tu t'irrites, Hannibal, que les Gentils de chez nous découvrent et louent la version édulcorée, politiquement acceptable de ce que nous hurlions, il y a près d'un demi-siècle, aux mêmes durs d'oreilles, quand c'est Éric Zemmour qui pousse la chansonnette. Pour ceux qui espèrent achever de nous détruire, c'est en ce moment où le bourgeois anesthésié tombe de sa couette au coup de sonnette de l'huissier et renâcle à tendre la gorge au couteau sacrificatoire que s'impose, pour verrouiller le piège, une soupape de sécurité. Nous nous épouisons à taper dans des édretons. Ça n'était alors que la tombée de la nuit; il est maintenant minuit moins cinq.

Ça n'est donc plus qu'une question de courage. La femme n'en manque jamais, qui doit porter neuf mois durant le fruit d'un moment d'égarément d'un inséminateur et l'élever de plus en plus longtemps à mesure que l'on abaisse l'âge du vote et de la copulation en reportant vers l'infini celui de la maturité. La femme est continuité. Je parle de La Femme dans la noblesse de sa nature, que le mourant appelle en fermant les yeux et qui mourra comme elle l'avait mis au monde: en serrant les dents – pas de l'exhibitionniste des séances de «télé-réalité (!)», denrée promise aux agités du Genre. C'est donc à son complément naturel, le mâle, que je m'adresse ici. Notre nombre s'amenuise. La neutralisation de l'Homme (mâle ou femelle) sert ceux qui veulent le ré-

duire à la condition de con -sommateur, -sommable et bientôt -sommé. Pendant que les marchands de bouillon de culture démocratique nous gavent avec leurs «valeurs», les salopards qu'ils servent achèvent de mettre la Planète en coupe réglée, ces promoteurs de merde la commercialisent en se basant sur trois principes: la rapacité (des meneurs de jeu, qui gagne en efficacité à mesure de leur ascension), la stupidité (universelle – car c'est l'ensemble du genre humain qui a été lancé sur une trajectoire de catastrophe) et la vulgarité (choix le plus facile et qui rapporte le plus et le plus vite). Sommes-nous prêts à rappeler à nos frères de sexe que la finalité naturelle du mâle est de défendre la cellule familiale – la dernière qui subsiste encore – au besoin par les armes et au prix de sa propre vie? Qu'ils ne doivent se laisser désarmer ni physiquement ni moralement, car le moment approche où les deux aptitudes serviront... et ça se conclura au corps-à-corps et

pas du tout sous les frappes «chirurgicales» des criminels de guerre que nous savons (sous les chants soporifiques des «sirènes» à pilpoul et autres lamantins social-démocratiques). Et pour commencer, la fessée peut être salutaire pour un parfait sale gosse et les coups de pieds aux culs gagneraient à être dispensés avec générosité aux débiles de Bruxelles. Et nous pourrions enfin retourner aux lois naturelles qui sont aussi les Siennes... pour ceux qui croient au transcendantal.

Notre Père, qui êtes, paraît-il, rentré de vacances, rendez-nous notre paire!

Max l'Impertinent

¹ Hannibal est l'un des meilleurs collaborateurs de *Rivarol* (réd.).

² Max adresse dans cet article des messages personnels à des gens le plus souvent inconnus de nos lecteurs, lesquels voudront bien se fixer sur la teneur des messages plutôt que sur leurs destinataires (réd.).

Bricoles

Bonne élève

Pascal Saint-Amans, directeur du Centre de politique et d'administration fiscale de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) – ouf! – estime que «la Suisse a fait “du bon travail” en adaptant son cadre légal aux normes du Forum mondial pour l'échange d'informations». C'est sous le titre de *Efforts de Berne salués* que mon quotidien gratuit habituel relayait le 17 mars un communiqué de l'*ats* à ce sujet.

Habituellement, quand quelque pont de d'une instance internationale attribue des bons points à la Suisse, c'est pour ajouter ensuite que les *efforts salués*, si méritoires soient-ils, ne suffisent pas à satisfaire les donateurs de leçons. Ça n'a pas manqué, cette fois-ci non plus, puisque «ce succès ne représente pourtant “qu'une étape” dans [les] efforts [de la Suisse] pour améliorer l'entraide fiscale», selon l'«expert» Saint-Amans.

Gageons que la Confédération – notre «ministre» des finances Eveline Widmer en tête –, toujours soucieuse de se faire valoir aux yeux de la «communauté internationale», redoublera d'efforts pour contenter ses maîtres.

Horreur!

C'est épouvantable! La presse en a été toute retournée! La Suisse a importé des tonnes d'or d'Afrique du Sud pendant le régime de l'apartheid alors que l'ONU avait décrété – sans doute pour améliorer le sort des Noirs! – des sanctions économiques contre ce pays.

Il est probable qu'en commettant ce crime inexpiable la Suisse, qui a l'habitude de payer ses factures, a contribué au bien-être de la population sud-africaine dans son ensemble bien plus que des mesures punitives qui nuisent avant tout aux populations dont on prétend améliorer le sort.

A noter que l'apartheid d'Afrique du sud ayant pris fin en 1991 et l'entrée de la Suisse à l'ONU datant de 2002, notre pays n'avait pas à se soucier des sanctions décrétées par les Nations unies, à une époque où il osait encore faire cavalier seul.

Mais on ne peut tout de même pas attendre des journalistes qu'ils s'arrêtent à ce genre de brouilles – en admettant qu'ils se soient renseignés...

Histoire franco-belge

Comme nul ne l'ignore, 2015 marque le bicentenaire de la bataille de Waterloo. La Belgique, à bon droit puisque ce haut-lieu des guerres napoléoniennes se trouve sur son territoire, avait décidé de frapper une pièce de deux euros commémorant l'événement.

C'était compter sans la susceptibilité chauvine de la France, qui s'est opposée au projet, appuyée par «un certain nombre de grands pays européens», selon une *AFP* toujours soucieuse d'exactitude et de précision. Grâce à cet appui, l'Hexagone aurait eu la majorité si ce conflit avec la Belgique avait dû être tranché par les ministres des finances européens. Eh oui! C'est à cela qu'on s'amuse dans l'Union européenne.

Mais qu'on ne s'y trompe pas: la France n'est pas du tout mauvaise perdante. Comme toujours, elle pare ses petites noblesse de nobles oripeaux. Il s'agit uniquement d'éviter des réactions défavorables au sein de la population française – qui, à mon avis, s'en moque éperdument dans son immense majorité – et de ne pas mettre en péril l'unité et la coopération autour de la monnaie unique.

La Belgique a cédé et cherche une autre solution. Dommage!

Simplicité

Un lecteur publié par les *4 Vérités Hebdo* du mois de mars (n° 984) livre aux autres abonnés ce morceau de bravoure: «Si l'on voulait faire un classement des races en fonction de leur intelligence, il est certain que le peuple juif serait en tête. Je ne suis pas juif, mais je ne comprends pas l'antisémitisme. Emane-t-il de personnes jalouses de ne pas être juives? Si oui, il serait tellement simple qu'elles se convertissent au judaïsme.»

En plus, ce serait un moyen de devenir intelligent d'une simplicité évangélique, si l'on ose dire... à condition de trouver un rabbin complaisant, ce qui n'est pas toujours simple.

M.P.

Législateurs délirants!

De toutes les nations qui ont péri, il n'en est pas une seule qui ne l'eût mérité par son oubli de la loi de Dieu; et il doit en être ainsi. Quelquefois, le Seigneur attend avant de frapper; mais c'est afin que le châtement soit plus solennel et plus exemplaire.

Dom Prosper Guéranger, OSB, dans *L'Année liturgique* pour le Samedi des Quatre-Temps de Carême.

A ce jugement, spirituellement très auto-risé, que devons-nous penser de l'avenir des nations de l'Europe occidentale? C'est plutôt terrifiant! Au nom de l'égalité avec les hommes, les femmes, en France, ont obtenu un droit à l'avortement. Dans ce même pays, et en parfaite continuité avec la morale des pharisiens, dénoncée par le Christ, la loi intervient pour interdire la fessée et la gifle! On peut donc tuer un enfant avant sa naissance, mais il serait interdit de lui administrer ce genre de correction après celle-ci! Dans plusieurs pays, le mariage est assujéti au caprice de qui veut donner à ce nom et à ce contrat un contenu réellement honteux et outrageant, au risque même de contraindre moralement des enfants à en subir les effets par une filia-

tion faussée et l'emploi cynique de tierces personnes, qu'il s'agisse de mères porteuses ou de donneurs de sperme. Le même type de législation touche au suicide.

La démocratie européenne ressemble de plus en plus à un mauvais lieu. En Allemagne, où la prostitution est considérée comme une activité économique comme une autre, l'Etat perçoit un impôt sur les revenus qu'elle occasionne. Nous nous approchons du proxénétisme... Nous savons désormais que la peine capitale est hors la loi, ce qui n'étonne pratiquement plus personne quand on sait qu'un Etat sans Dieu ni morale ne peut s'autoriser l'usage d'un châtement qui suppose, pour rester humain et ne pas sombrer dans la barbarie, la conscience et le souci collectivement partagé d'une destinée après la mort pour tous, y compris les plus grands criminels, que la perspective d'une telle fin peut conduire, grâce même à la sévérité de ce châtement, à la conversion intérieure. Mais qui se soucie aujourd'hui de conversion intérieure?

En France, la remise des peines est automatique, soit, pour chaque année de réclusion, une réduction de trois mois pour la première année de détention et de deux mois pour les années suivantes. Au nom de la sécurité pu-

blique, le député Nicolas Dupont-Aignan s'était joint à ses collègues de l'Assemblée Nationale pour abroger cette mesure. Refus très net de la part de qui? Du garde des Sceaux de l'époque en personne, Madame Michèle Alliot-Marie, membre de l'UMP! Ce député a fait de l'incident le commentaire suivant: «Le gouvernement [de Sarkozy] n'a ni la volonté ni les moyens de mettre en œuvre une politique pénale qui permettrait de sanctionner correctement les délinquants. L'impunité dont profitent ces derniers n'est donc pas près de s'arrêter.»¹

Aujourd'hui, l'Etat limite la protection des droits véritables et accroît celle des individus qui y portent atteinte. C'est exactement l'inverse du bon sens. Mais c'est aussi ce que masque en permanence le langage démocratique des politiques, qui font de la communication un usage dont le modèle est déjà fort connu, puisque son auteur se nommait Goebels...

Voilà ce qu'on appelle aujourd'hui un «Etat de droit». Non merci!

Michel de Preux

¹ Dans *Le printemps français, ou comment les «petits» vont libérer la France*, éditions du Rocher 2012, page 119.

Publicité

Chaque fois que j'entends, dans une publicité, qu'un tel produit a été élu «produit de l'année», je me demande qui étaient les électeurs et comment s'est déroulé le scrutin auquel je n'avais pas été convié.

Il m'est donc venu à l'idée de créer mon propre classement, établi grâce à une très vaste enquête auprès d'une cinquantaine d'experts hautement qualifiés que je suis seul à connaître et dont les rapports ont été dépouillés hors de la présence d'un hussier de justice.

Sans se prononcer sur la qualité des produits ni sur la pertinence des affirmations publicitaires, le jury s'est attaché à récompenser les jeux de mots les plus habiles et les formules qui font mouche, ainsi qu'à épingle les plus nuls.

Ont été sélectionnés parmi les meilleurs et gagnent un abonnement de trois mois au *Pamphlet*:

1. **SEB**, c'est bien
2. **Lapeyres**, y'en a pas deux
3. Il n'y a que **Maille** qui m'aïlle
4. **SFA**, c'est facile
5. **Zapetti**, merci, vous aussi!
6. Plutôt deux fois **Kühne**
7. Aussitôt **Oscillo**
8. Caprice à deux, **Caprice des dieux**
9. **Sanytol**, ça nytole tout dans la maison
10. Bravo le veau
11. L'eau, la vie, **Lavey**
12. Il faut faire vite, il faut **Fervex**
13. En avant les derrières (**Easyjet**)

En revanche, ont été jugées nulles les publicités suivantes, dont les concepteurs gagnent un cornichon au vinaigre:

1. **Pingui**, tant de plaisir est permis
2. Si c'est **Daucy**, j'en ai envie
3. **Kinder chocolat**, quelque chose de délicieux entre nous
4. N'est pas **Tryba** qui veut
5. **Kinemagic**, c'est magique
6. Je me régale, c'est la faute à **Raynal**. J'en veux encore, c'est la faute à **Roquelaure**

Avec une mention spéciale pour la plus bête (un bocal de cornichons au vinaigre):

1. Quand on mange du **Boursin**, on mange du Boursin

C.P.

Ne dites pas...

Ne dites pas, comme les journalistes paternels qui feignent de respecter la présomption d'innocence quand un malfrat est pris en flagrant délit: «Un homme a tiré un coup de feu en présence de plusieurs témoins. Il a été arrêté sur-le-champ. Une enquête a été ouverte afin de déterminer le mobile du tireur présumé.» Dites: «(...) Une enquête a été ouverte afin de déterminer le mobile du tireur.»

La presse n'est pas si déontologiquement correcte quand il s'agit de dénoncer des fascistes pourtant présumés.

Est-ce par un fâcheux amalgame avec l'extrême droite honnie que, lors de l'attentat perpétré contre **Charlie Hebdo**, les tireurs n'ont pas été considérés comme **présumés**?

Le pinailleur

Rappels

Chaque année à l'époque des fêtes, nous envoyons à nos lecteurs un bulletin de versement destiné au paiement de leur réabonnement. Chaque année, la plupart d'entre eux s'acquittent de leur dû dans les meilleurs délais, sachant bien qu'un journal, surtout une «feuille de chou d'extrême droite», ne survit que grâce à la fidélité et à la générosité de ses abonnés. Chaque année aussi, un certain nombre de lecteurs négligent – bien involontairement, nous en sommes sûrs – de verser le montant de leur abonnement.

Nous serions reconnaissants à ces derniers de se manifester en versant, à l'aide

du bulletin rose joint à leur exemplaire de ce numéro du *Pamphlet*, ou par courrier, la somme de

40 francs (33 euros)

Sans réaction de leur part d'ici au 15 mai, nous considérerons qu'ils ne souhaitent plus nous lire et retirerons, la mort dans l'âme, leur nom de nos fichiers.

Il arrive que des abonnés croient avoir versé leur écot alors qu'il n'en est rien. Il vaut donc mieux vérifier.

Merci d'avance.

Réd.

Rédacteur responsable: *Mariette Paschoud*

ICM Imprimerie Carrara, Morges

ISSN 1013-5057

Courriel: courrier@pamphlet.ch

Nation et indépendance, le catalanisme en question (3)

Le bref résumé de situation qui a été brossé dans les deux derniers numéros ayant pour objectif de replacer le catalanisme dans son contexte, passons à l'interprétation.

La principale difficulté à laquelle se heurtent ceux qui désirent obtenir leur indépendance réside dans le vide juridique qui entoure la notion de droit à l'autodétermination ou droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Ce principe, qui prend naissance à la fin de la première guerre mondiale et est réaffirmé à l'article 1 alinéa 2 de la Charte des Nations unies de 1945, est vidé d'une partie de sa substance pour deux raisons: la première est le flou qui entoure la définition de ce qu'est un peuple et la deuxième réside dans le principe supérieur de l'intégrité du territoire, qui limite celui de l'autodétermination. En lui-même donc, le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes est une coquille vide, déclaration d'intention destinée principalement à permettre aux anciennes colonies de s'émanciper, mais surtout pas à favoriser les velléités sécessionnistes.

Ne pouvant s'appuyer sur des principes juridiques solides, les indépendantistes doivent se rabattre sur un combat essentiellement politique, hasardeux et compliqué s'il en est, surtout dans un système de démocratie parlementaire. Dans le cas qui nous occupe, le gouvernement catalan joue avant tout la carte démocratique, arguant que, en tant que représentant du peuple catalan, il remplit le mandat confié par la rue, lors des manifestations des dernière *diades*¹, en cherchant par tous les moyens à obtenir le droit à un référendum sur le droit à l'autodétermination. Notez bien qu'on ne

parle pas de déclaration d'indépendance, uniquement de la possibilité de poser la question aux habitants comme cela fut fait en Ecosse l'année dernière. Les Catalans veulent s'exprimer dans les urnes. Pour ce faire le parlement catalan vote des lois qui lui permettent de convoquer un référendum, lois qui sont attaquées devant le tribunal constitutionnel qui les annule. On répond par les tribunaux aux aspirations politiques, le dialogue est impossible car il ne se situe pas sur le même niveau.

Qu'en est-il du point de vue du gouvernement central? Comme il se doit, il se pose en garant de l'unité de l'Espagne et n'entre pas en matière sur une éventuelle négociation. Cette attitude qui, bien que particulièrement mal perçue en Catalogne et contribuant probablement à la montée de l'indépendantisme radical ces dernières années, pourrait en réalité se révéler une habile stratégie de la part de Mariano Rajoy et de ses collègues. En effet, lorsqu'en 2011 le Parti populaire gagne les élections générales et la majorité absolue au parlement espagnol, le pays se trouve virtuellement en faillite et les mesures à prendre pour relever la barre seront douloureuses. Les circonstances sont donc favorables à la croissance de l'indépendantisme, qui se nourrit, entre autres, de l'espoir qu'un changement radical apporte une amélioration de la situation. Le seul recours qui restait donc au nouveau chef du Gouvernement était de faire la sourde oreille en attendant que passe la tourmente économique et que le ciel se dégage, ce qui est en train de se passer. Or il est probable que cette stratégie porte ses fruits, les derniers son-

dages montrant un léger essoufflement du sentiment indépendantiste; le peuple ne fait pas la révolution lorsque la soupe est servie.

Quelles perspectives pour les années à venir? Quoi qu'il arrive maintenant, la Catalogne continuera à revendiquer plus d'autonomie et de compétences, comme le font un certain nombre d'autres communautés autonomes, ce qui pourrait amener un changement important dans l'organisation de l'Etat espagnol. Lorsque le gouvernement catalan de CiU² décida de prendre le train de l'indépendantisme après la *diada* de 2012, le parti socialiste de Catalogne (PSC) sortit de son chapeau une proposition fédéraliste qui ne convainquit personne. Le parti, qui est directement affilié au Parti socialiste espagnol (PSOE) et venait de perdre les élections autonomiques, semblait chercher une façon de ménager la chèvre et le chou, démontrant son souci des intérêts des Catalans, sans froisser la maison mère. A ce moment-là, la proposition tombait à plat et les esprits échauffés ne pouvaient se contenter d'une demi-mesure. Mais demain, une fois la poussière de la bataille retombée, la solution fédéraliste pourrait bien être la plus simple à mettre en place et celle qui satisfera la majorité des intervenants, chacun pouvant la revendiquer comme une victoire politique, ce qui en démocratie reste malheureusement le principal objectif de nos dirigeants.

Michel Paschoud

¹ Diada: fête nationale catalane ayant lieu le 11 septembre.

² Convergència i Unió, parti de centre droite.

Deux poids, deux mesures

Le journal *24 heures*, dans son édition du 18 mars, interroge Mme Géraldine Savary, conseillère nationale, socialiste. Le thème est celui de diverses «affaires» qui ont touché le Parti socialiste, montrant que ses membres sont parfois sensibles, eux aussi, aux attraites de l'argent. Les questions du journaliste Laurent Aubert sont étonnamment critiques, posées sur un ton parfois mordant: *Les élus PS ont-ils un problème avec l'argent? Peut-on être riche et militer au PS? Le PS est le champion de la morale. Il a toujours ce mot à la bouche... Aucune complaisance. On se croirait presque à une autre époque.*

Mme Savary se défend comme elle peut. Elle déplore qu'on en vienne à exiger des élus socialistes, «au-delà des questions légales, une austérité morale. Ils devraient presque vivre dans la précarité. [...] La situation financière d'un élu ne dit rien sur son engagement, ses convictions et sa sincérité». A propos d'une de ses collègues qui s'est dépêchée d'acheter une résidence secondaire juste avant la votation sur l'initiative Weber: «Cette résidence secondaire aurait de toute façon été achetée par quelqu'un!»

Ces propos sont parfaitement sensés. Mais alors pourquoi les socialistes se comportent-ils exactement et systématiquement de la manière qui choque Mme Savary? Pourquoi critiquent-ils des pratiques légales au motif qu'elles ne respectent pas l'austérité morale? Pourquoi tentent-ils de décrédibiliser certains adversaires sur le seul critère de leur situation financière?

Ce n'est pas l'apanage des socialistes. La plupart des gens, et en particulier ceux relativement médiocres qui se lancent dans la politique partisane, fonctionnent selon le principe «deux poids, deux mesures».

Ce principe constitue même le moteur essentiel de tout régime développant des tendances totalitaires, c'est-à-dire fondé sur l'exacerbation des notions de bien et de mal. Nous le voyons chaque jour autour de nous. Certains comportements – illégaux, déviants, profiteurs, dangereux, agressifs – sont permis aux icônes de la mobilité douce, aux minorités ethniques, religieuses ou sociales privilégiées, aux vedettes du politiquement correct, aux «citoyens exemplaires», tandis qu'ils valent les pires condamnations à des automobilistes, à des citoyens suisses, à des gens normaux qui vivent, travaillent et pensent de manière traditionnelle.

Ce même mode de pensée primaire se retrouve dans la politique internationale, où les «gentils» ne se voient pas appliquer les mêmes règles que les «méchants». La Crimée vient de fêter le premier anniversaire de son rattachement à la Fédération de Russie, rattachement dénoncé comme «illégal» par des puissances occidentales qui s'étaient en revanche empressées de reconnaître la proclamation d'indépendance du Kosovo il y a sept ans, indépendance obtenue par un coup de force des minorités progressivement infiltrées dans cette province serbe et appuyées par une coalition militaire étrangère. Depuis lors, un lourd silence s'est abattu sur le sort des

quelques Serbes orthodoxes encore retranchés dans ce pays, harcelés et chassés par les nouvelles autorités musulmanes. En revanche, la presse intello-officielle nous abreuve aujourd'hui de détails sur le malaise des minorités en Crimée.

Soyons honnête: si nous avions le pouvoir, nous serions aussi tenté – et même très fortement – d'appliquer à notre manière le principe «deux poids, deux mesures». Mais nous aurions le bon goût de l'assumer ouvertement, sans nous abriter derrière l'hypocrisie de faux arguments légaux ou moraux.

Pollux

Préavis

Le Pamphlet aura quarante-cinq ans en décembre.

A cette occasion, nous organiserons une fête qui réunira tous les abonnés et amis désireux de célébrer dignement l'événement en notre compagnie.

Ne manquez pas de réserver dès maintenant la date du samedi

5 décembre 2015

De plus amples renseignements vous parviendront d'ici l'été.

Nous nous réjouissons d'ores et déjà de passer avec vous ce moment «historique».

L'équipe du Pamphlet